



Enfants du Monde Solidarité

Organisation de Solidarité Internationale

www.ems-asso.com

Compte-rendu de mission

Au BENIN

Du 16 novembre au 4 décembre 2009

Par : Michèle HERMANT
Alain CAZENAVE

Ecrire: Président Jacques COCORDAN, 2 rue de Metz-11800 TREBES (France)- 06.08.54.23.54- mail: jacques.cocordan@laposte.net

Siège social : centre médical de la pierre blanche, 17, rue Jean-Baptiste Perrin – 11000 Carcassonne (France) - www.ems-asso.com

SIRET : 417 581 022 00023 – code APE : 9499Z

Version 2 : 28 décembre 2009

SOMMAIRE

<i>PROGRAMME de la MISSION</i>	Page : 3
<i>NOS RENCONTRES</i>	Page : 4
<i>GROUPEMENTS de FEMMES en partenariat avec ACTION SOCIALE de PORTO-NOVO</i>	Page : 5
Groupement AYIDJAÏ de BOHICON	Page : 5
Groupement GBEDOKO de BOHICON	Page : 6
Groupement MIHALODO de COBE	Page : 7
Groupement WABADOU d'AGBANGNIZOUN	Page : 7
Groupement DAGBEMA de SAVALOU	Page : 8
<i>ACTIONS sur PIRA</i>	Page : 9
Groupement KAFOUANOUDE	Page : 9
Groupement Paroissiennes de PIRA	Page : 10
Internat des Sœurs de St Augustin	Page : 10
<i>A OUIDAH</i>	Page : 11
<i>REPERTOIRE des rencontres</i>	Page : 12
<i>ANNEXE 1 : Carte du Bénin</i>	Page : 13
<i>ANNEXE 2: Mutuelle DJIDJOHOSSOU</i>	Page : 14
<i>ANNEXE 3: piécette CELOE</i>	Page : 16

Du 16 novembre au 4 décembre 2009, deux adhérents d'EMS sont partis en mission au Bénin :

Michèle HERMANT
Alain CAZENAVE

Ils étaient mandatés pour :

- 1 - Etablir et réaliser les évaluations des « Projet de production et de transformation de produits vivriers dans les départements du Zou et des COLLINES du Bénin, par des groupements de femmes » avec l'Association de terrain béninoise « ACTION SOCIALE ».
- 2 - À Pira, ils estimeront la possibilité d'une action au bénéfice de l'institution encadrée par les sœurs de Saint Augustin, afin de créer des ressources nécessaires pour faire vivre un orphelinat.
- 3 - A Ouidah ; rendre compte des investissements financés par EMS, et prendre contact avec la nouvelle équipe de direction, et évaluer la possibilité de poursuite de projets.

Ils estimeront, de plus, l'aide que nous serions à même d'apporter dans nos domaines de compétence; développement, santé, éducation.

PROGRAMME de la MISSION

Feuille de route

	<i>Lieu</i>	<i>Objet</i>	<i>Hébergement</i>
Lundi 16 novembre	Cotonou	Arrivée 20h05	Cotonou - chant d'oiseau
mardi 17 novembre	Cotonou	Rendez-vous : Aimé Ogui et sœur Fleur Moïse Fortuné Amaury et Corine	Cotonou - chant d'oiseau
mercredi 18 novembre	Cotonou	Association Pira : Kagbo	Cotonou - chant d'oiseau
jeudi 19 novembre	Cotonou	Eugène	Cotonou - chant d'oiseau
vendredi 20 novembre	Porto-Novo - Bohicon	1 groupement : Ayidjaï	Bohicon - Céloé
samedi 21 novembre	Bohicon	3 groupements : Gbedoko Wabadou	Bohicon - Céloé
dimanche 22 novembre	Savalou-Pira	1 groupement : Dagbemadon	Pira SSA
lundi 23 novembre	Pira	Chef d'arrondissement Poste de santé	Pira SSA
mardi 24 novembre	Pira	Groupement : Kafouanoudé	Pira SSA
mercredi 25 novembre	Pira	Groupement : paroissiennes Pira	Pira SSA
jeudi 26 novembre	Pira-Natitingou		Natitingou chez Chiara
vendredi 27 novembre	Natitingou		Natitingou chez Chiara
samedi 28 novembre	Natitingou		Natitingou chez Chiara
dimanche 29 novembre	Natitingou-Cotonou	Trajet en bus	Cotonou - chant d'oiseau
lundi 30 novembre	Cotonou		Cotonou - chant d'oiseau
mardi 1 décembre	Cotonou		Cotonou - chant d'oiseau
mercredi 2 décembre	Cotonou		Cotonou - chant d'oiseau
jeudi 3 décembre	Cotonou-Ouidah	Orphelinat pouponnière	Cotonou - chant d'oiseau
vendredi 4 décembre	Cotonou	Départ 23h50	Cotonou - chant d'oiseau
samedi 5 décembre	Toulouse	Arrivée Paris Roissy - 6h00	Arrivée Toulouse 11h40

Arrivée à Cotonou dans la nuit, nous rejoignons le centre d'hébergement « *chant d'oiseau* » où nous logeons.

A notre arrivée, nous avons pris contact avec nos correspondant sur place, afin d'organiser notre séjour, nous avons ainsi rencontré à Cotonou :

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

NOS RENCONTRES :

- **Mr Aimé OGUI**, ingénieur en bâtiment, membre de l'association des ressortissants de Pira, « KAGBO », qui signifie : *réfléchissons ensemble*.

Il est notre correspondant pour la recherche d'actions sur le village. Il a apporté une aide appréciable au déroulement de notre mission en organisant notre accueil, et notre hébergement sur place au village.

Il nous a présenté le bureau de l'association à savoir :

Mr Amos BOUTE, président, fonctionnaire au ministère des affaires étrangères,

Mr Bernardin KAKPO, secrétaire général,

Mr Tayé ALLAGBE, trésorier, comptable au comptoir de société cotonnière,

Mr Théophile KAKPO, membre, colonel des eaux et forêts.

Cette association de ressortissants est en recherche de partenaires pour les guider, élaborer et organiser des actions au profit de la population.

Mr Aimé OGUI nous aussi présenté le chef d'arrondissement de Pira :

- **Mr Paul AYAKA**, élu, qui nous a sollicité pour toutes actions dans le village.

- **Mr Moïse HOINSOU**, entrepreneur de Travaux Publics, qui apporte une aide matérielle auprès des sœurs de Saint Augustin de Pira (SSA), en entretenant gracieusement le groupe électrogène fourni l'année dernière. Nous l'avons mis en relation avec Mr Aimé OGUI, afin qu'ils collaborent ensemble à l'entretien des bâtiments des sœurs à Pira.

- **Mr Eugène AUGUEMON**, directeur de l'association « ACTION SOCIALE » (AS) de Porto-Novo, et son adjointe **Mlle Aline SOMAKPO**.

Le programme d'AS est : lutte contre les IST/VIH/SIDA, prévention, prise en charge des malades, et des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), éducation, formation, agriculture, sécurité alimentaire et protection de l'environnement, santé et micro finance, pharmacie communautaire.

Depuis l'année dernière, il a créé une mutuelle de santé : *Djidjohossou de Porto-Novo*, (annexe 2) et est en cours de réalisation et d'équipement une clinique à Porto-Novo.

Il nous a accompagné pour visiter les groupements de femmes sur lesquels EMS a financé des micros crédits.

Nous l'avons mis en relation avec Mr Aimé OGUI, ils ont convenu d'un rendez vous afin de réaliser un diagnostic des groupements de Pira, pour analyser les actions les plus appropriées, ainsi que la création d'un centre CELOE (Centre d'appui à l'Education et aux Loisirs des Enfants).



A Bohicon - Zapko, nous avons visité, comme à Porto Novo, le centre CELOE qui accueille tous les enfants qui ont besoin d'un soutien, psychologique, scolaire, de photocopies (faites gratuitement). Il y a aussi une bibliothèque avec des livres scolaires et quelques revues, romans. Dans ces centres un psychologue reçoit sur demande, aussi bien l'enfant en besoin, que la famille.

Il y a bien sûr un responsable, une secrétaire ; et **ODETTE**, éducatrice spécialisée, qui en plus de ses fonctions, sensibilise les enfants sur leurs DROITS. Nous avons vécu en direct le résultat d'une action menée par des enfants « leaders », volontaires du centre : ils ont eu le courage et la volonté d'alerter les autorités au sujet d'une petite fille maltraitée (très), par une femme qui, maintenant, est emprisonnée par décision de justice !!!!

Les enfants de CELOE avec l'aide des éducateurs ont mis cette situation en pièce de théâtre (annexe 3), et vont la présenter le 23 décembre prochain, pour la « *journée mondiale des droits de l'enfant* ». Au Bénin, nombre d'enfants, les *vidomégon*, sont placés auprès de personnes peu honorables qui les martyrisent.

Vidomegon signifie : *vi* = enfant, *do* = sous, *mégon* = l'autorité d'une tierce personne, en 2003 il est estimé leur nombre à 150000, dont 85% de filles, dans les seules villes de Cotonou et Porto-Novo.

BLANDINE coordonnatrice, nous a accompagnés lors des visites des groupements de femmes autour de Bohicon. C'est elle qui a la charge de les suivre et de les conseiller.

- **Mr Fortuné SOUDE**, chef de la centrale électrique d'AKPAKPA de COTONOU. Il n'a pas pu nous renseigner sur les délais d'exécution de la ligne électrique de Banté à Bassila, qui doit desservir le village de Pira, et dont les fournitures, poteaux et câbles sont déjà sur approvisionnés sur place.

- **Sœurs GANMAVO, Marie-Reine, KINNENON** Alice de SSA, qui nous ont accueillis et hébergés à Pira

- **Mr Amaury MANGIN**, directeur de l'école française Montaigne, de COTONOU, et **Mme Corine LAFOND** qui nous a accompagnés à Quidah.

- **Mles Francesca MORATTI et Chiara PASIAN** de l'association italienne « Gruppo ALEIMAR onlus », à Natitingou

- **Père Théodore ASSOGBA**, curé de la paroisse de Pira

- Mr N'DAH Sekou Gervais Tally, préfet des départements de l'Atacora et de la Donga

- Mme Léonie, documentaliste et bibliothécaire à 'UNICEF de Cotonou, qui nous a fourni gracieusement, quelques livres pour la jeunesse, dont les sujets sont la protection de l'enfance et contre les maladies endémiques.

- Sœur SOUDONOU Odile, directrice de l'orphelinat pouponnière « CASE » de Ouidah.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Notre séjour s'est déroulé dans de bonnes conditions, grâce aux appuis reçus de nos amis qui ont assuré une partie de nos déplacements, et qui se sont préoccupés de nos bonnes conditions d'hébergement

GROUPEMENTS de FEMMES en partenariat avec ACTION SOCIALE de PORTO-NOVO

Tous les groupements sont encadrés par un superviseur d'AS, sur Bohicon et ses environs, il s'agit de Blandine, qui visite toutes les semaines chaque groupement, et qui nous a accompagnés avec Eugène.

La majorité des groupements visités sont composés de femmes et d'hommes concernés, eux ou leur famille, par les ravages du VIH. Les veuves, préfèrent rester seules, car l'usage, le lévirat, voudrait que le frère du défunt épouse la veuve. Dans ce cas, elles sont à la merci de celui-ci, qui peut dilapider les biens et répudier la famille. Aussi elles prononcent la phrase rituelle qui coupe court à tous recours : « *je choisis mon fils pour mari* », cette sentence interdit la reprise de la famille par quiconque. Le fils hérite des biens du père, et la femme ne peut plus se remarier, ce qui la met à l'abri de toute concupiscence.

Groupement AYIDJAI de BOHICON Visité le vendredi 20/11/2009

Ce groupement créé en juillet 2008, constitué de 7 femmes, fabrique et commercialise un couscous de manioc appelé « Atchéké ». Il a pour présidente Mme Lucie AKPASSOUMALA

Un prêt a été consenti de 200000 F CFA pour la part EMS, afin de s'équiper de presse et de casseroles, a été complété par AS pour un montant de 150000 Fcfa pour l'achat de départ des matières premières.

Ce prêt est entièrement recouvert

<u>EFFICACITE</u>	
Combien de récoltes annuelles ont lieu?	Une fois planté à la saison des pluies, le plant pousse tout seul avec un minimum d'entretien. Le tubercule peut rester en terre pendant 2 ans. Le manioc est donc récolté au fur et à mesure des besoins.
Des conseils agricoles, ont-ils été prodigués? (culture sans engrais chimiques, réalisation de compost ?)	Dans les objectifs d'AS, est la protection de l'environnement, donc toutes les cultures aidées par AS sont biologiques.
<u>EFFICIENCE</u>	
Combien de femmes (de personnes par familles) bénéficient de l'appui du GF	En 2008 : 7 femmes En 2009 : les femmes sont toujours 7, car elles maîtrisent bien la production de l'atchéké, et tiennent à garder le niveau de qualité, qui leur garanti de la réussite.
Y a-t-il une plus value sur la vente des produits transformés ? Leur commercialisation est elle plus profitable en dehors de la saison de production	L'atchéké est cuisiné, et a un grand succès. Elles ont acquis une cliente qui croit constamment.
<u>IMPACT</u>	
Économies sur les engrais Amélioration des méthodes de cultures, phytosanitaires naturels (compost) ?	Pas d'engrais, puisque les cultures sont biologiques
Rendement des cultures	Récolte du manioc une fois planté tout au de l'année, il peut rester en terre 2 ans
Variétés des produits, Y a-t-il une plus grande diversité des produits cultivés ?	Tous les sous produits du manioc sont commercialisés : Feuilles en légumes (épinards) Feuilles emballages akassa Tiges vendues en pousses pour replanter Le jus de pressage, est décanté pour séparer l'amidon, qui est vendu et sera transformé en tapioca
Richesse des marchés, facilité d'écoulement des récoltes et des produits transformés	Afin de commercialisé l'atchéké, elles préparent des repas, comme il est d'usage, pour se faire elles achètent donc les produits complémentaires à la confection de ces plats : tomates, piments, huile etc.... De plus comme elles ont des revenus, elles emploient des personnels pour la culture et les préparations de base. Il s'est créé autour de leur groupe une économie de quartier qui

	bénéficie au voisinage.
<u>VIABILITE</u>	
Le groupement de femmes (GF) est il devenu indépendant?	Elles sont devenues autonomes et investissent. En un an, elles ont acheté une 2° presse et un 2° champ, sur leurs fonds propres sans autre aide extérieure
Est ce qu'il dégage des bénéfiques? Les femmes ont-elles amélioré leurs revenus	Le commerce de l'atchéké est en expansion, la qualité qu'elles réalisent leur garanti le succès, aussi elles ont pour projet d'acheter un estancot en ville de Bohicon pour ouvrir un maquis (restaurant de rue) d'atchéké.
Peut-il continuer sans aide extérieure?	Oui, de plus elles apportent leurs connaissances à d'autres
Le prêt est-il remboursé?	oui
<u>REPONSES AUX ATTENTES</u>	
Les familles vivent-elles mieux?	Les femmes du groupement sont totalement autonomes et entendent bien le rester
Amélioration des conditions sanitaires par un apport nutritionnel, équilibre alimentaire,	les soins sont assurés par AS qui a un contrat avec le poste de santé local
Richesse, (les enfants vont-ils à l'école? sont-ils mieux soignés?)	Tous les enfants sont scolarisés.
<u>PERTINENCE</u>	
Peut on continuer ces types d'aide sur d'autres villages?	Le groupement enseigne la technique de l'atchéké à d'autre groupement

Groupement GBEDOKO de BOHICON Visité le samedi 21/11/2009

Ce groupement créé en février 2009, constitué de 7 femmes et 3 hommes, cultive les maïs.

Un prêt a été consenti de 125000 F CFA pour la part EMS, complété par AS pour un montant de 90000 Fcfa.

<u>EFFICACITE</u>	
Combien de récoltes annuelles ont lieu?	Deux récoltes ont eu lieu, la seconde moins importante du fait de la sécheresse
Des conseils agricoles, ont-ils été prodigués? (culture sans engrais chimiques, réalisation de compost ?)	Dans les objectifs d'AS, est la protection de l'environnement, donc toutes les cultures aidées par AS sont biologiques.
<u>EFFICIENCE</u>	
Combien de femmes (de personnes par familles) bénéficient de l'appui du GF	En 2008 : 25 femmes En 2009 : 7 femmes et 3 hommes
<u>IMPACT</u>	
Economies sur les engrais Amélioration des méthodes de cultures, phytosanitaires naturels (compost) ?	Dans les objectifs d'AS, est la protection de l'environnement, donc toutes les cultures aidées par AS sont biologiques.
Rendement des cultures	Les aléas météorologiques, les sécheresses ne permettent pas d'établir des recettes sûres et constantes
<u>VIABILITE</u>	
Le groupement de femmes (GF) est il devenu indépendant?	Oui, il décide lui-même des ses orientations,
Peut-il continuer sans aide extérieure?	Le groupement projette de se réorienter sur des produits plus rémunérateurs, comme la viande de porc, pour laquelle il y a une très forte demande
Le prêt est-il remboursé?	oui
<u>REPONSES AUX ATTENTES</u>	
Amélioration des conditions sanitaires par un apport nutritionnel, équilibre alimentaire,	Les soins sont assurés par AS qui a un contrat avec le poste de santé local
Richesse, (les enfants vont-ils à l'école? sont-ils mieux soignés?)	Tous les enfants sont scolarisés
<u>PERTINENCE</u>	
	Un homme prépare un élevage de cochons : 1 cochon et 5 truies 1 cochon= 15000 f CFA 1 truie= 10000 F CFA Dès la vente du premier cochon la mise de base est remboursée, les cochons mangent les restes des cultures Il fait aussi des plants de teck qu'il vend et qu'il replante Le teck met 5 ans pour être bon pour le bois de construction
	Le groupement envisage d'acheter un terrain pour créer des jardins et fournir le village en légumes. Moyennent la réalisation d'un forage (60 à 70 m) pour assurer l'irrigation.

Groupement MIHALODO de COBE *Visité le samedi 21/11/2009*

Ce groupement créé en juillet 2008, constitué de 25 femmes, cultive les maïs, et fabriquent des galettes qui sont vendues sur le marché. Il a pour Présidente : Pauline KINIFINHOUN
Un prêt a été consenti de 125000 F CFA pour la part EMS, complété par AS pour un montant de 90000 Fcfa.

Ce groupement n'a trouvé des terres fertiles qu'à 80 km du village. Les membres ne rentrent au village à tour de rôle, que les unes après les autres. Les enfants sont à la charge des parents restants au village

<u>EFFICACITE</u>	
Combien de récoltes annuelles ont lieu?	Les aléas météorologiques, les sécheresses ne permettent pas d'établir des recettes sûres et constantes
<u>EFFICIENCE</u>	
Combien de femmes (de personnes par familles) bénéficient de l'appui du GF	En 2008 : 16 femmes + 2 hommes En 2009 : 25 femmes
<u>IMPACT</u>	
Economies sur les engrais Amélioration des méthodes de cultures, phytosanitaires naturels (compost) ?	Dans les objectifs d'AS, est la protection de l'environnement, donc toutes les cultures aidées par AS sont biologiques.
Rendement des cultures	Les aléas météorologiques, les sécheresses ne permettent pas d'établir des recettes sûres et constantes
Richesse des marchés, facilité d'écoulement des récoltes et des produits transformés	Elles n'ont pas encore dégagé de bénéfices, la récolte du maïs est aléatoire en fonction de la météo, de la sécheresse, c'est la première saison qu'elles font. Mais elles ont déjà acheté des outils supplémentaires avec leurs gains
<u>VIABILITE</u>	
Est ce qu'il dégage des bénéfices? Les femmes ont-elles amélioré leurs revenus	Elles n'ont pas encore dégagé de bénéfices substantiels, pouvant leur donner leur autonomie.
Peut-il continuer sans aide extérieure?	Pas encore
<u>REPONSES AUX ATTENTES</u>	
Amélioration des conditions sanitaires par un apport nutritionnel, équilibre alimentaire,	Les soins sont assurés par AS qui a un contrat avec le poste de santé local
Richesse, (les enfants vont-ils à l'école? sont-ils mieux soignés?)	Tous les enfants sont scolarisés
<u>PERTINENCE</u>	
	Avec leurs gains, elles espèrent pouvoir louer un terrain à proximité du village, et elles continueront d'exploiter le terrain éloigné en sous-traitance à du personnel local

groupement WABADOU d'AGBANGNIZOUN *Visité le samedi 21/11/2009*

Ce groupement cultive des haricots, du manioc et des vanzou (espèce de pois chiches)
Pendant les 4 prochains mois, elles n'iront pas aux champs de par la sécheresse. Elles ont négocié avec le directeur pour faire les repas des écoliers du village


<u>EFFICACITE</u>	
Des conseils agricoles, ont-ils été prodigués? (culture sans engrais chimiques, réalisation de compost ?)	Dans les objectifs d'AS, est la protection de l'environnement, donc toutes les cultures aidées par AS sont biologiques.
<u>EFFICIENCE</u>	
Combien de femmes (de personnes par familles) bénéficient de l'appui du GF	En 2009 : 17 femmes
<u>VIABILITE</u>	
Est ce qu'il dégage des bénéfices? Les femmes ont-elles amélioré leurs revenus	La récolte de maïs a été mauvaise, mais elles avaient des réserves qui ont été vendues en période creuse, donc au prix fort Les bénéfices ont permis le rachat des semences et de replanter
<u>REPONSES AUX ATTENTES</u>	
Amélioration des conditions sanitaires par un apport nutritionnel, équilibre alimentaire,	Les soins sont assurés par AS qui a un contrat avec le poste de santé local
Richesse, (les enfants vont-ils à l'école? sont-ils mieux soignés?)	Tous les enfants sont scolarisés

Ce groupe créé en septembre 2008, a pour présidente Mme Valérie GBAGUIDI

Il transforme des feuilles de moringa en poudre : le moringa est un arbuste dont les feuilles sont séchées à l'ombre, puis pilées et tamisées : le moringa est un complément alimentaire pour les enfants et les malades : il apporte des vitamines, du calcium et des protéines.

De plus il fabrique de la farine de maïs enrichi de soja pour les enfants : le maïs et le soja sont achetés au marché, lavés, grillés, moulus ; pour la revente.

Le montant de prêt est de 500000 F CFA.

<u>EFFICACITE</u>	
Des conseils agricoles, ont-ils été prodigués? (culture sans engrais chimiques, réalisation de compost ?)	Dans les objectifs d'AS, est la protection de l'environnement, donc toutes les cultures aidées par AS sont biologiques.
<u>EFFICIENCE</u>	
Combien de femmes (de personnes par familles) bénéficient de l'appui du GF	En 2008 : 20 femmes + 5 hommes En 2009 : 80 personnes mais 20 femmes et 5 hommes comme membres actifs
<u>IMPACT</u>	
Economies sur les engrais Amélioration des méthodes de cultures, phytosanitaires naturels (compost) ?	Toutes les cultures sont bio
Richesse des marchés, facilité d'écoulement des récoltes et des produits transformés	Nous avons financé des messages radiophoniques destinés à promouvoir les ventes
<u>VIABILITE</u>	
Peut-il continuer sans aide extérieure?	Le groupement est actuellement sur un terrain prêté par l'état, le ministère de la famille, et qui doit être libéré prochainement Le groupe doit donc acquérir une parcelle pour un coût d'environ 500000 F CFA (770€), pour lequel il sollicite un nouveau micro crédit, sur 2010.
<u>REponses AUX ATTENTES</u>	
Amélioration des conditions sanitaires par un apport nutritionnel, équilibre alimentaire,	Tous les soins sont assurés par AS qui a un contrat avec le poste de santé local
Richesse, (les enfants vont-ils à l'école? sont-ils mieux soignés?)	Tous les enfants sont scolarisés
<u>PERTINENCE</u>	
	Lors de notre passage, nous avons financé la diffusion de messages et d'émissions radiophoniques destinés à promouvoir la vente de moringa et des farines de maïs enrichies en soja, ceci dans le cadre de la journée mondiale sur le sida. 150000 F CFA (230€) Dans ces messages diffusés en français, fons, et yoruba : Elles ont abordé le sujet de la stigmatisation des personnes séropositives. Elles ont aussi présenté les avantages de l'allaitement maternel et du sevrage. De retour à Cotonou, Eugène nous fait part d'une augmentation des ventes après seulement 5 jours de diffusion

ACTIONS sur PIRA


Localisation exacte	Département : ZOU - COLLINES Commune de : BANTE Arrondissement: PIRA RNIE n°3	Le village se situe à environ 350 km au nord du Cotonou
Population : Nb d'habitants ? Principales ressources	Yoruba en majorité 10000 h Essentiellement agricole, igname, manioc, maïs, riz, sont les productions principales, avec très peu d'élevage	
Les autorités à Pira : Elus : Traditionnelles :	Mr Paul Ayaka chef d'arrondissement	
Association des ressortissants du village de Pira	Association Kagbo (qui signifie : <i>réfléchissons ensemble</i>) Aimé Aboudou OGUI aimogui@yahoo.fr 90 01 97 76 - 97 37 35 36	Ogui Aimé Association KAGBO Bouté Amos Président Kakpo Bernardin Secrétaire général Allagbé Tayé Trésorier Kakpo Théophile (colonel eaux et forêts)
Y a-t-il des émigrés qui apportent de l'argent ?	Les ressortissants de Pira habitants à Cotonou, ont créé l'association « Kagbo », pour aider les villageois. Ils attendent beaucoup de notre appui pour organiser et coordonner nos actions en commun.	Nous les avons mis en relation avec AS, afin qu'ils unissent leurs actions.
Energie :	Voir la SBEE (société Béninoise de l'Electricité et de l'Energie) si il y a des projets d'extension des réseaux électriques A quelles échéances : mon ami, mr Fortuné Soudé, chef de la centrale électrique de Cotonou, n'a pas pu me renseigner sur les délais de réalisation de la ligne électrique de Banté à Bassila. Mais les poteaux et les câbles sont déjà approvisionnés sur la place du village.	
Eau :	Lors de notre séjour les installations communales d'eau n'ont pas fonctionnées. L'approvisionnement en eau a été fourni par le puits situé dans la cour de l'école, et transportée par les fillettes hébergées par les sœurs.	
	Un poste de santé est en cours de finitions, la libération des locaux actuels pourrait être re-orienter en locaux communaux, telles bibliothèque, salle de réunions, autres locaux à usages communautaires.	

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Groupement KAFOUANOUE

Nom du groupement	KAFOUANOUE (parlons le même langage, c'est à dire : qu'on s'unisse)	Présidente : Célestine Adjovi
Création	2005	Statuts en cours de constitution
Activités :	Objectif initial : nettoyage du village afin de trouver de l'argent pour travailler au champ communautaire	

Combien de femmes (de personnes par familles) bénéficient de l'appui du GF	En 2009 : 90 personnes dont 2 hommes
Faut il ouvrir un volet élevage? (volailles, basse cour, production d'œufs, de lait,... ?.)	Un homme du groupement fait l'élevage des aulacodes (agouti) petit rongeur dont la chair est très appréciée au bénin, et de quelques lapins.

	<p>Nous avons mis en relation, Eugène (AS) et Aimé (Kagbo), ils ont convenu d'une rencontre pour diagnostiquer les ressources du groupement, Ils nous soumettrons leurs conclusions pour l'élaboration d'un micro crédit sous l'égide d'AS. L'option de transformation du manioc en atchéké, est envisageable, avec la collaboration d'AS et des femmes du groupement AYIDJAI de BOHICON.</p>
	<p>Le groupement manque d'outils agricoles (houes) pour que tous les membres puissent travailler ensemble au champ communautaire</p>

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Groupement Paroissiennes de PIRA

Nom du groupement	Paroissiennes de Pira	
Création	2003	Coordonnateur – secrétaire : Sylvestre Abili
		Statuts en cours d'élaboration, La procédure d'inscription en coopérative de transformation, déposée en 2009 est en cours
Activités :	Transformation du manioc en gari	


Combien de femmes (de personnes par familles) bénéficient de l'appui du GF	En 2009 : 23 femmes et 2 hommes
<p>Le groupement ne possède pas de champ communautaire, le diocèse peut en mettre un a disposition, mais c'est de la latérite, donc c'est un terrain stérile, qui sera difficile de mettre en valeur.</p> <p>L'écoulement et la commercialisation des produits ne sont pas faciles, les transports restent chers pour tous.</p> <p>De plus les hommes ne participent pas aux travaux lourds dans les champs, labour. Les familles ont leurs propres parcelles, et ne participent aux travaux communs que pour la valorisation du manioc.</p> <p>Les femmes ont des compétences diverses ; couture, tricot, coiffure</p>	
<p>Nous avons mis en relation, Eugène (AS) et Aimé (Kagbo), ils ont convenu d'une rencontre pour diagnostiquer les ressources du groupement, Ils nous soumettrons leurs conclusions pour l'élaboration d'un micro crédit sous l'égide d'AS.</p>	

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Internat des Sœurs de St Augustin

Sœurs de St Augustin Ecole primaire Catholique de PIRA	Département : ZOU - COLLINES Commune de : BANTE Arrondissement: PIRA RNIE n°3	Sœurs Ganmavo Honorine 96.08.19.33 Marie-Reine 97 39 7348 Kinnenon Alice 97.24.22.35
		Coordonnatrice : Sœur Fleur-Nathalie YASSINGUEZO Mail : fleunath@yahoo.fr

Combien d'enfants sont accueillies :	En 2008 : 4 enfants En 2009 : 10 filles
<p>Les sœurs accueillent les enfants sans aucune autre contre partie.</p> <p>Elles assurent la subsistance du groupe sans aucune aide extérieure</p>	
Suite à la fourniture en 2008 d'un groupe électrogène, et sur leur proposition, nous avons cette année acheté un congélateur Après quelques déboires le groupe électrogène fonctionne, mais	L'apport d'un congélateur doit permettre aux sœurs d'ouvrir un commerce de poissons surgelés et de produits congelés sur le village. Cette activité n'existe pas encore et devrait être une

l'installation électrique vétuste, c'est enflammée	source de rapport qui apportera des revenus Certains parcourent jusqu'à 20 km pour des produits.
Mr Aimé Ogui (association Kagbo), nous a apporté son aide pour le transport du congélateur, via les membres de l'association, celle-ci devrait aussi approvisionner la première livraison en produits congelés	Nous avons mis en relation Mr Moïse Hoinsou (entreprise H2M) et Mr Aimé Ogui (association Kagbo), le premier assure depuis un an l'entretien et la réparation du groupe électrogène. Ensemble ils vont collaborer pour la rénovation de l'installation électrique dans un premier temps, pour garantir la sécurité de l'alimentation électrique des personnes et du congélateur
	Nous avons mis en relation, Eugène (AS) et Aimé (Kagbo), ils ont convenu d'une rencontre pour diagnostiquer les ressources, ils nous soumettront leurs conclusions pour l'élaboration d'un micro crédit sous l'égide d'AS.
A terme création d'un élevage de poulets de chair, Mr Aimé Ogui (association Kagbo), transmettra une étude Cette production devrait assurer une autonomie de ressources	

A OUIDAH

A l'orphelinat - pouponnière de Ouidah, sœur Odile SOUDONOU, remplace sœur Régine BELLAMY. Elle est en fonction depuis deux mois.

Cette année, l'établissement abrite 32 enfants, 20 filles et 10 garçons.

En l'absence de sœur Régine, nous n'avons pas pu trouver l'emplacement du puits, financé cette année. Les sanitaires ont quelques problèmes de vidange, ils se trouvent à l'écart et sont inaccessibles au camion de vidange, et celui-ci n'est pas équipé de tuyaux suffisamment longs.

Sœur Odile a pour mission la création d'un dispensaire, destiné principalement aux enfants de l'orphelinat (qui pourront être soignés sur place selon la gravité), et d'un centre de consultation prénatale.

Cette charge lui est attribuée par la congrégation, car elle est infirmière de formation, et a précédemment dirigé un centre de santé en Côte-d'Ivoire.



Avec les fonds de sa congrégation, les sœurs de Notre Dame des Apôtres, elle a déjà commencé les travaux d'aménagement dans deux bâtiments qui étaient disponibles. Ces travaux, estimés à 34000000F Cfa, ne sont pris qu'à hauteur de 12000000F Cfa, aussi, elle a engagé les dépenses à crédit. Son objectif est d'ouvrir fin janvier 2010.

Ces investissements devraient créer prochainement des emplois de puéricultrice et de sage-femme, qui seront à recruter. Ces activités doivent générer des revenus qui conforteront l'orphelinat dans son autonomie financière.

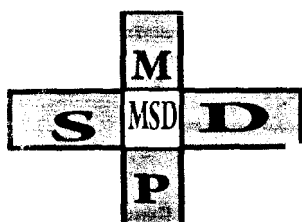
Répertoire des rencontres

	Personne	Adresse	Ville	Téléphone	Mail	
Mr	Agumon Eugène & Somakpo Aline	02 BP 463	Porto-Novo	98.24.53.33 97 07 75 72 97 97 70 63	eugeneaction@yahoo.fr	Association « Action Sociale »
Père	Assogba Théodore		Pira	97 74 81 73		Curé de Pira
Société	ATC BEKO	Avenue Steinmetz 01 BP 1930	Cotonou	21.31.37.98	atc@serv.eit.bj	Fournitures de matériels
Mr	Ayaka Paul		Pira	96 13 02 50 95 86 52 70	paulayak@yahoo.fr	Chef d'arrondissement de Pira (maire)
Mme	Chiara Pasian		Natitingou	95 19 81 46 23 82 01 97	chinai06@yahoo.fr	Association « Groupe Aleimar »
Sœur	Fleur- Nathalie	01 BP 738	Cotonou	95 98 26 44 90 03 82 16		Sœur coordonnatrice de la congrégation des Sœurs de Saint Augustin
Sœurs	Ganmavo Honorine Marie-Reine Kinnenon Alice		Pira	96.08.19.33 97 39 7348 97.24.22.35		Ecole primaire et Orphelinat de Pira
Mr	Houinsou Moïse	Siège Kondonou C/3523 « b »	Cotonou	90.91.82.17 97 98 55 91 93 70 56 32 21 35 46 24 21 38 61 38	h2mpiece@yahoo.fr	Société et compagnie H2M SARL
Père	Kouagou Noël		Koussou-kouingou	97 19 59 74	yoanoel@yahoo.fr	
Mme	Lafond Corine Mangin Amury			94 24 83 86 96 74 64 38	corinelafond@hotmail.fr amury.mangin@neuf.fr	Directeur de l'école française « Montaigne »
Mlle	Moratti Francesca	Onlus Via Curiel 21/d 20066	Melzo (MI) Italie	(39)029573795 8 97 07 91 00	Francesca.moratti@aleimar.it	Association « Groupe Aleimar »
Mr	N'Dah Sekou Gervais Tally		Natitingou	23 82 10 44		Préfet de l'Atacora et de la Donga
Mr	Ogui Aimé Bouté Amos Kakpo Bernardin Allagbé Tayé Kakpo Théophile		Cotonou	90 01 97 76 97 37 35 36		Association KAGBO Président Secrétaire général Trésorier (colonel eaux et forêts)
Mr	Soudé Fortuné		Cotonou	90 02 14 05 97 90 75 49 95 86 92 84	fortunesoude@yahoo.fr	Chef de la centrale électrique de Cotonou
Sœur	Soudonou Odile	C.A.S.E. pouponnière BP 66 Maison des sœurs N.D. des Apôtres	Ouidah	96 72 07 67 21 34 11 50 21 19 37 15 21 34 13 47	caseouidah@yahoo.fr odilesoud@yahoo.fr	Orphelinat pouponnière

ANNEXE 1 : Carte du Bénin



ANNEXE 2 : Mutuelle DJIDJOHOSSOU



MUTUELLE DE SANTE DJIDJOHOSSOU

Les Structures d'Appui

La Mairie de Porto-Novo

La Direction Départementale de la Santé/ Ouémé-Plateau

ONG Action Sociale

Ets ZEM

*Carmab Finance
La Manne
Le Juste Tri France*

*u n e Solidarité pour tous
Mutuelle de Santé Djidjohossou de Porto-Novo*

CONTACT 02 BP 463 Porto-Novo Quartier Djègan-Kpèvi en face de la Direction Nationale de l'ONG Action Sociale
derrière le CEG DKP Tél. (229) 20 24 78 49 / 97 17 39 41 / 97647815/95063599/98907900 Email :
msddjidjohossou@yahoo.fr

HISTORIQUE

Les structures d'appui au développement (Mairie de Porto-Novo, Action Sociale, Juste TRI France, Ets ZEM, Carmab Finance, DDSIOP, la Manne) ont constaté la quasi inexistence de la prévoyance maladie dans les habitudes des populations de la commune de Porto-Novo et environs. Selon les résultats de l'enquête de faisabilité, l'accès aux systèmes de sécurité sociale est réservé aux travailleurs du secteur formel, Il n'existe aucune assurance santé accessible pour le reste de la population qui est pourtant la plus démunie et souvent exposée aux risques. Les travailleurs du secteur informel constituent près de 80% de la population active et se trouvent de ce fait dans une situation de vulnérabilité grave suite aux conditions de travail souvent difficiles, au manque de vision à long terme et à la difficulté d'accès aux soins de santé.

Ainsi, pour permettre aux populations de rembourser les frais liés aux soins de santé, les structures d'appui ont décidé d'installer une mutuelle de santé à Porto-Novo: la Mutuelle de Santé Düdiohossou de Porto-Novo.

LES OBJECTIFS DE LA MUTUELLE

La Mutuelle de Santé Djidjohossou repose sur l'entraide et la solidarité des membres adhérents
Elle a comme objectifs de:

- 1- Rembourser à hauteur de 80% les frais des prestations de soins aux adhérents
- 2- Sensibiliser les membres sur l'assainissement de base : l'hygiène et l'assainissement de base.
- 3- Mener des séances d'IEC sur les infections sexuellement transmissibles et le SIDA.

LES RISQUES COUVERTS PAR LA MUTUELLE

La Mutuelle de Santé Djidjohossou couvre les risques ci-après :

- Paludisme;
- Infections respiratoires ;

- Maladies diarrhéiques simples;

- Affections gastro-intestinales ;

- Lésions traumatiques (sans les enclouages); • Accouchement;
- Appendicite;

- Affections bucco-dentaires (sans prothèse) ;

- Affections ophtalmologiques (sans opérations et achat de lunettes) ;
- Consultation prénatale (04 consultations sans le TPHA, Rubéole, Toxo plasmosé) ;
- Consultation post natale.

COMMENT ADHERER A LA MUTUELLE

1. Pour adhérer à la mutuelle de santé DJIDJOHOSSOU, il faut remplir les conditions suivantes :
2. mener régulièrement une activité génératrice de revenus ;
3. payer les droits d'adhésion fixés à 1.000 F CFA / Adhérent
4. accepter les clauses contenues dans les statuts et règlements intérieurs de la mutuelle ;
5. verser régulièrement la cotisation mensuelle fixée à 500 F CFA par bénéficiaire.

QUI PEUT BENEFICIER DES PRESTATIONS DE LA MUTUELLE

Les bénéficiaires des services de la mutuelle de santé sont :

- L'adhérent ayant versé régulièrement ses cotisations mensuelles et payé ses droits d'adhésion.
- La personne à charge pour laquelle l'adhérent a cotisé. Une personne à charge peut être l'enfant, l'époux, l'épouse de l'adhérent ou toute personne vivant sous le toit et à la charge de l'adhérent depuis au moins deux (02) ans.

LES RECOURS AUX SOINS

Un adhérent ou une personne à charge ayant versé régulièrement ses cotisations peut se rendre dans l'un des centres de santé avec lesquels la mutuelle aurait signé des partenariats toutes les fois qu'il est malade ;

LIMITES DES RECOURS AUX SOINS

L'adhérent ou la personne à charge n'a pas recours aux soins de santé dans les conditions suivantes :

- 1- Non versement de la cotisation annuelle ;
- 2- Non observance d'une période d'attente de trois mois pour les nouveaux adhérents et personnes à charge.

SPECIALE FETE DE NOE
JOURNEE DE L'ENFANT BENINOIS
POUR LE 23 DECEMBRE 2009

Sketch

Afiavi : prépare la table à manger.

La **Maltraitante** vient à table et appelle **Frido**

Maltraitante : **Frido**

Frido : oui maman

Maltraitante : vient à table

(ensemble les deux mangent) quant à la domestique, elle sera entrain de faire la vaisselle ailleurs.

- Frido informe sa maman en disant :

Frido : maman ! Maman ! Afiavi a cassé l'un de vos verres et elle m'a interdit de vous le dire.

la **maltraitante** appelle aussitôt **Afiavi** et lui dit :

Maltraitante : as-tu cassé vraiment l'un de mes verres ?

Afiavi : Oui madame !

Maltraitante sans tarder, bat sauvagement la petite.

Au cours de la bastonnade, un voisin du quartier passe et dit :

Voisin : Cette dame continue toujours de taper cette fille ? Si je ne la signale pas aux enfants leaders du Centre **CELOE**, elle finira par tuer cette petite.

Enfant Leaders : Bonjour madame ! Nous sommes des enfants animateurs qui parlons des droits de l'enfant.

- Après la salutation la maltraitante leur donne siège et ordonne à Afiavi d'aller lui faire la lessive. Après ses mots elle dit :

Maltraitante : Narrez-moi votre histoire de passage chez moi.

Tous les enfants du monde entier ont les mêmes droits. De même les enfants placés ont les mêmes droits que vos propres enfants. Les enfants ont droit au repos ; aux loisirs ; à l'éducation ; droit d'être élevé par les parents et à la non discrimination. Eviter toujours le châtiment corporel. C'est ce que nous sommes venus partager avec vous. A traduire après en fon.

Maltraitante les remercie.

- Les enfants leaders partent. La maltraitante constate que la chambre n'est pas balayée et appelle sa domestique.

Maltraitante : **Afiavi**, as-tu balayé cette chambre aujourd'hui ?

Afiavi : non Madame !

Maltraitante se jette sur la petite et la bat encore

Le voisin passe une deuxième fois et entend les pleurs de l'enfant et dit :

Voisin : il faut que j'informe les agents de sécurités pour qu'ils mettent de l'ordre dans cette affaire.

Le Voisin appelle l'inspecteur sur son portable.

L'inspecteur répond :

L'inspecteur : Allo ! Bonjour

Voisin : Bonjour l'inspecteur, c'est Monsieur Dagbegon HOKPO. Il y a un incident dans mon quartier **Zakpo**.

L'inspecteur : lequel ?

Voisin : il y a une dame à côté de **CELOE** qui est en face de la recette **PTT/ Zakpo** qui bat nuit et jour sa domestique. Ce matin, elle a encore repris le même scénario.

L'inspecteur : Comment l'appelle t-on ?

Voisin : **Dozè VIJENONHO**

L'inspecteur : que veut dire **CELOE** ?

Voisin : **CELOE** veut dire : Centre d'appui à l'Education et aux Loisirs des Enfants. C'est un centre qui a :

Une bibliothèque ; une salle de jeux ; salle d'écoute psychologique, de conférence de coordination et un secrétariat. Je vous signale également que l'utilisation des matériels par les enfants et des adultes est gratuite.

L'inspecteur : d'accord. Je connais ce volet ; c'est un volet de l'**ONG/AS**.

L'inspecteur : Merci. Monsieur **DAGBEGNON**, il faudrait que vous ameniez l'enfant à la pharmacie communautaire de l'**ONG/AS** en allant vers le terrain Kinwandé pour prendre le certificat médical pour sa déclaration. Et qu'on lui donne des soins car il y a des agents compétents là-bas.

Voisin : merci, je le ferai.

- Le voisin amène l'enfant aux soins.

- L'aide soignante les accueille et dit

L'aide soignante : Bonjour Monsieur, veuillez vous asseoir. Que puisse-je pour vous ?

Voisin : je voudrais prendre un certificat médical et faire soigner cette petite qui a été battue par sa patronne.

- **L'aide soignante** lui place le thermomètre puis appelle l'infirmière et dit :

Aide soignante : Infirmière ! Il y a une patiente

Infirmière : Bonjour Monsieur !

Voisin : Bonjour Madame!

- L'infirmière saisit le carnet de la petite et enregistre le nom de l'enfant et dit :

Infirmière : allons-y chez le Docteur.

- Le Docteur les reçoit, examine Afiavi en regardant sa tête, ses bras, ses mains, ses pieds, son dos et sa poitrine. Au fur et à mesure qu'elle l'examine, elle écrit le constat sur le certificat médical. Après avoir fini l'examination, elle leur tend le certificat et donne l'autorisation à l'infirmière de la soigner.

Docteur : s'il vous plaît infirmière,

Infirmière : oui madame !

Docteur : veuillez donner les soins à la petite.

Infirmière : d'accord !

- L'infirmière la soigne et lui donne des médicaments.
- Le voisin demande le montant dû
- L'infirmière les ordonne de partir.
- Voisin : avec tous les soins donnés à l'enfant et les médicaments reçus, nous allons partir contre 0 franc ? Vous êtes effectivement social. Merci .
- Le voisin amène l'enfant à la gendarmerie et déclare le cas auprès des gardes de sécurité.
- Deux gardes de sécurité assis devant une table avec leur registre et le voisin vient avec la petite.

1^{er} garde : noms et prénoms de la petite, de la maltraitante et de vous-même. L'enfant est de quel village ? Où habite la maltraitante ? Et vous ! vous habitez quel quartier ?

Voisin : on appelle la petite Afiavi GBOKPODPOTE, la maltraitante dame Dozè VIJINON HO et moi-même Dagbegnon HOKPO. La petite est du village Vidoley et la maltraitante et moi habitons le quartier Zakpo.

1^{er} garde : qu'est ce que la dame Dozè est pour Afiavi ?

Voisin : elle est sa tante maternelle.

1^{er} garde : merci, monsieur Dagbegnon. Mon collègue va vous conduire dans le bureau, de l'inspecteur.

2^{ème} garde : allons -y monsieur !

En même temps, le premier garde saisi la main de Afiavi et la conduit à la salle de garde et revient comme le deuxième garde.

Inspecteur : Bonjour monsieur Dagbégnon. Veuillez-vous assoir. Que voulez-vous de la petite ?

Voisin : qu'elle soit retournée à son père.

Après l'entretien, l'inspecteur invite ces collègues et le voisin et ils se dirigent vers le domicile de la maltraitante.

Arrivé là bas l'inspecteur dit :

Inspecteur : Bonjour madame ! C'est l'inspecteur ZOO. Vous êtes en état d'arrestation. Embarquons-la.

- Le corps de sécurité l'amène au commissariat là où elle déferée en prison par les juges.

C'est le tour des cinq (5) juges

La présidente

L'avocat général

La défenseure

Les deux petits avocats (accompagnateurs).

- Après l'arrestation de la dame **Dozè**, le public, le coupable et l'avocate défenseure entrent dans le palais de justice.
- Un instant après, une sonnerie crie et les magistrats entrent dans le palais de justice et la présidente tape à une cloche et dit :

Présidente : la cour ! et toute la séance se lève.

- Ensuite, la présidente ouvre la séance en disant :

Présidente : l'audience est ouverte. Veuillez-vous assoir.

- La présidente interpelle la maltraitante en disant :

Présidente : Accusée à la barre ; dame **Dozè**, on vous reproche d'avoir frappé à mort la petite **Afiavi** âgée de **12 ans** dont vous êtes la tutrice. Reconnaissez-vous les faits ?

- Accusée (maltraitante) dit :

Accusée : je regrette ce qui est arrivé. Je vous demande pardon. Pardonnez-moi ! Pardonnez-moi !

La présidente : l'enquête de moralité, vous êtes défavorables selon votre entourage ; vous avez l'habitude de solliciter des parents des enfants placés que vous exploitez pour votre commerce ; vous ne leur donnez pas à manger. Vous ne les soignez pas en cas de maladie ; parfois même, vous les faites travailler chez d'autres personnes et vous empoechez le fruit de leur exploitation. Avocat général, vous avez la parole pour vos réquisitions.

- L'avocat général pris la parole et dit :

Avocat général : Madame la présidente, Mesdames les accesseurs, le phénomène du trafic des enfants est un fait reculant dans notre pays. La maltraitance, la traite et l'exploitation des enfants sont des actes prévus et punis par la loi. Certes, l'accusée a commis un meurtre sur la petite. Conformément aux dispositions du code pénal et de la loi portant répression de la traite des enfants, je requiers une rigoureuse application de la loi contre l'accusée. J'en ai fini ! Madame la présidente, Je vous remercie.

Présidente : Défenses votre plaidoirie

Avocate défenseure : Madame la présidente, Mesdames les accesseurs, je plaide la coupable. Je demande la clémence à votre cour. Merci à votre clémence.

- L'avocate défenseure, après avoir fini ses mots, embrasse l'accusée et va à sa place.

Présidente : accusée, avez-vous encore un dernier mot à ajouter ?

Accusée : je vous demande pardon, pardonnez moi ! (**2 fois**)

Présidente : la cour, après en avoir délibéré conformément à la loi, condamne dame **Dozè** à la réquisition à perpétuité.

- Ensuite, la présidente tape et dit :

Présidente : l'audience s'est levée.

Enfin, l'enfant est remise à son père par la présidente

FIN

Liste des acteurs	
-------------------	--

- | | | |
|-----|---------------------------|------------------------------|
| 1) | <u>ZOHOU Clarisse</u> | : enfant placée |
| 2) | <u>AWITAME Rebecca</u> | : maltraitante |
| 3) | <u>KPOFADJI Chédrac</u> | : propre enfant |
| 4) | <u>SEGBEDJI Prince</u> | : voisin Agent de garde |
| 5) | <u>AHOUGBE Narcisse</u> | : enfant leader |
| 6) | <u>AWELE Bertrand</u> | : enfant leader |
| 7) | <u>EDJAGON Bernier</u> | : inspecteur de police |
| 8) | <u>AZOKPOTA Hervé</u> | : Agent de garde |
| 9) | <u>FREZNEL Julio</u> | : Agent de garde |
| 10) | <u>BIDAMAN Pacossame</u> | : Infirmière |
| 11) | <u>SAGBADJA Fleur</u> | : Docteur |
| 12) | <u>SAGBADJA Alpinette</u> | : présidente |
| 13) | <u>EDJAGON Eliane</u> | : Avocate défenseuse |
| 14) | <u>ASSOGBA Pacôme</u> | : Avocat général |
| 15) | ZOHOU Elodie | : Avocate assistante |
| 16) | AHIHA Inès | : Avocate assistante |
| 17) | GNANCADJA Romaric | : le père de l'enfant placée |

*Ecrit par Odette, éducatrice spécialisée
ACTION SOCIALE - CELOE
à BOHICON - ZAPKO*